

Communiqué de presse



Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Nantes, le 19 mai 2017

Une double exposition présente l'enquête publique du 22 mai au 9 juin

« Vélocéan » : le Département prépare la section cyclable Mesquer <-> Assérac

En Loire-Atlantique, l'itinéraire cyclable Vélocéan représente un parcours de 159 km le long du littoral, entre la Vendée et le Morbihan. Le Département prévoit de réaliser la partie finale de cette liaison, sur le territoire des communes de Saint-Molf et d'Assérac, en 2017-2018. Dans ce cadre, une enquête publique et une enquête parcellaire sont organisées du lundi 22 mai au vendredi 9 juin.

Pour aménager ce tronçon de 11,8 km, deux types d'aménagements sont prévus :

- Balisage sur des voies existantes peu empruntées par les véhicules (8,2 km).
- Piste cyclable en site propre (3,6 km).

Les aménagements envisagés en site propre

- Entre Mesquer et Assérac, le long de la RD 33 entre le chemin de Théléac et l'entrée de Pont d'Armes :

La piste longera la RD 33 et les marais salants sur 1,9 km. Elle permettra également d'assurer la continuité du chemin de randonnée GR 34. Elle franchira ensuite l'étier de Pont d'Armes par l'ouvrage récent, intégrant une piste bidirectionnelle et un trottoir piéton. La voie verte sera aménagée dans l'espace disponible derrière le fossé de la route départementale.

- A Assérac, le long de la RD 82 entre Caire et la route de Limarzel :

La piste sera aménagée sur 1 km côté nord, derrière le fossé et la haie.

- A Assérac, le long de la RD 82 à Pont Mahé :

La piste empruntera le parking sur 200 m puis sera aménagée sur l'accotement sud sur 500 m, jusqu'à la limite du Morbihan.

Limiter au maximum les impacts sur l'environnement

Plusieurs zones naturelles sensibles sont concernées par ce projet :

- ➔ **Dans son emprise** : dans le secteur de Pont d'Armes, présence de zones humides (phragmitaie, prairie humide atlantique, haie et prairie améliorée).
- ➔ **A proximité** : dans le même secteur, présence du site Natura 2000 « Marais du Mès, baie et dunes de Pont Mahé, étang du Pont de fer » avec des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (les lagunes côtières).



Pour limiter les impacts, l'itinéraire retenu privilégie l'utilisation de voies existantes peu circulées, nécessitant **un simple balisage ou l'aménagement sur les accotements des routes existantes, évitant ainsi les zones naturelles sensibles sur 75% du linéaire.**

D'autres mesures visent à réduire les impacts :

- ➔ Emprise du projet réduite autant que possible.
- ➔ Localisation des aménagements en dehors des habitats d'intérêt communautaire.
- ➔ Maintien des arbres et des haies existants.
- ➔ Utilisation de matériaux non polluants.
- ➔ Planning des travaux adapté à l'avifaune.
- ➔ Présence d'un coordinateur environnemental pendant les travaux.

Le Département restaure une ancienne saline

Conformément aux objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Loire-Atlantique (SDAGE), **les 2 000 m² de prairies humides détruits par le projet seront compensés par la restauration et la remise en exploitation d'une ancienne saline abandonnée.**

Afin de mettre en œuvre ces mesures, le Département prévoit :

- ➔ L'acquisition des parcelles.
- ➔ La restauration des fonctionnalités de la saline.
- ➔ La rétrocession de la partie acquise au Conservatoire du littoral.
- ➔ La mise en gestion du site par Cap Atlantique (animateur du site Natura 2000 et gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral).
- ➔ La mise en œuvre d'une convention à caractère environnemental avec un paludier pour l'exploitation de la saline.

Les six panneaux de l'exposition publique

Présentée du lundi 22 mai au vendredi 9 juin à la fois en mairie d'Assérac et de Saint-Molf, l'exposition publique préparée par le Département se décline en **six panneaux thématiques** :

- ➔ La mobilité en Loire-Atlantique.
- ➔ La Loire-Atlantique à vélo.
- ➔ Vélocéan, un itinéraire longeant le littoral.
- ➔ Le projet présenté à l'enquête publique.
- ➔ Les aménagements envisagés en site propre.
- ➔ L'insertion du projet dans l'environnement.



④ Itinéraire cyclable Vélocéan : section entre Mesquer et Assérac

Le projet présenté à l'enquête publique

La section entre Mesquer et Assérac est aménagée partiellement. Le Département de Loire-Atlantique, aménageur de Vélocéan prévoit de réaliser, en 2017-2018, la partie finale sur le territoire des communes de Saint-Molf et Assérac.

Actuellement, l'itinéraire s'étend sur 159 km :

- 61 km au sud de la Loire entre Bourgneuf-en-Retz et Saint-Brevin-les-Pins ;
- 98 km au nord de la Loire entre Saint-Nazaire et Mesquer.

Deux types d'aménagements sont prévus sur les communes de Saint-Molf et Assérac :

- simple balisage sur des voies existantes peu empruntées par les véhicules (8,2 km) ;
- piste cyclable en site propre (0,6 km).

Exemple de balisage sur voie existante

Exemple de piste cyclable en site propre

Retrouvez toutes infos vélo sur loire-atlantique.fr/velo

Loire Atlantique

Un registre et des permanences du commissaire enquêteur

L'exposition et les dossiers d'enquête sont visibles dans les mairies d'Assérac et de Saint-Molf, selon leurs horaires d'ouverture respectifs. Les observations relatives aux enquêtes publique et parcellaire peuvent être consignées dans un registre qui se trouve dans chacune de ces deux mairies.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences :

- ➔ Lundi 22 mai, de 9h à 12h, à Assérac.
- ➔ Lundi 29 mai, de 9h à 12h, à Saint-Molf.
- ➔ Samedi 3 juin, de 9h à 12h, à Assérac.
- ➔ Vendredi 9 juin, de 14h à 18h, à Saint-Molf.

Exposition du lundi 22 mai au vendredi 9 juin

Mairies d'Assérac et de Saint-Molf